



## SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DU DURGEON ET DE SES AFFLUENTS (Siren : 257003137)

### FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

#### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Vesoul
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

#### Date de création

Date de création	30/07/1990
Date d'effet	30/07/1990

#### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Michel BOURGEOIS

#### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6 rue de la Mutualité
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70000 VESOUL
Téléphone	03 .8 4. 97 .4 9. 02
Fax	03 .8 4. 76 .6 7. 05
Courriel	
Site internet	

#### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

#### Population

Population totale regroupée	41 075
Densité moyenne	102,25

## Périmètres

Nombre total de membres : 47

- Dont 46 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Adelans-et-le-Val-de-Bithaine (217000041)	313
70	Andelarre (217000199)	122
70	Andelarrot (217000207)	237
70	Autrey-lès-Cerre (217000405)	227
70	Auxon (217000447)	446
70	Borey (217000777)	238
70	Calmoutier (217001114)	255
70	Cerre-lès-Noroy (217001155)	229
70	Chariez (217001346)	229
70	Châteney (217001403)	47
70	Châtenois (217001411)	125
70	Chemilly (217001486)	90
70	Clans (217001585)	117
70	Colombe-lès-Vesoul (217001627)	525
70	Colombier (217001635)	451
70	Colombotte (217001643)	66
70	Comberjon (217001668)	187
70	Coulevon (217001791)	199
70	Creveney (217001882)	62
70	Dambenoit-lès-Colombe (217001957)	285
70	Dampvalley-lès-Colombe (217001999)	106
70	Echenoz-la-Méline (217002070)	3 246
70	Frotey-lès-Vesoul (217002617)	1 431
70	Genevrey (217002633)	245
70	La Creuse (217001866)	80
70	La Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize (217005586)	135
70	Le Val-Saint-Eloi (217005180)	107
70	Mailleroncourt-Charette (217003227)	308
70	Montcey (217003581)	244
70	Montigny-lès-Vesoul (217003631)	691
70	Mont-le-Vernois (217003672)	166
70	Noidans-lès-Vesoul (217003888)	2 102
70	Noroy-le-Bourg (217003904)	495
70	Pontcey (217004175)	296
70	Pusey (217004282)	1 579
70	Pusy-et-Epenoux (217004290)	559
70	Saulx (217004787)	899
70	Servigney (217004902)	110
70	Vaivre-et-Montoille (217005131)	2 384

70	Vallerois-le-Bois (217005164)	269
70	Varogne (217005222)	140
70	Vellefrie (217005347)	141
70	Vesoul (217005503)	16 810
70	Villeparois (217005594)	222
70	Villers-le-Sec (217005636)	560
70	Vilory (217005693)	83

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
70	CA de Vesoul (247000011)	CA

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

### Compétences exercées par le groupement

#### Environnement et cadre de vie

##### - Autres actions environnementales

*OBJET* Le syndicat intercommunal d'étude et de travaux pour l'aménagement du Durgeon et de ses affluents a pour objet l'étude et l'aménagement du bassin versant du Durgeon. Les aménagements qu'il mettra en oeuvre se rapporteront aux objectifs suivants : · l'amélioration de la qualité des cours d'eau · l'amélioration de la protection de lieux habités contre les inondations · la limitation du ruissellement en zones agricole et naturelle

**COMPETENCES**

1) Compétence " étude " Le SIETA pourra mener des études sur le bassin versant du Durgeon portant sur la gestion de l'eau, l'aménagement des cours d'eau et du bassin versant en lien avec ses objectifs précisés à l'article 2.

2) Compétences " travaux "

I- Sur les cours d'eau principaux : Durgeon, Colombine, Bâtard, Vaugine, Méline :

a) Amélioration de la qualité des cours d'eau - Entretien et restauration de la végétation rivulaire et des berges (lit mineur) Le SIETA interviendra sur des opérations d'entretien de la végétation et des berges comme défini dans son règlement technique relatif aux travaux d'entretien. (Le règlement en cours lors de la rédaction des présents statuts est celui approuvé par délibération du conseil syndical du 6 avril 1995. Sa modification éventuelle sera soumise à la délibération du conseil) - Renaturation (lit mineur et lit majeur) Aménagements visant à améliorer le fonctionnement naturel du cours d'eau (Ex : remise en eaux d'anciens méandres, recusement de méandres, retalutage des berges, création d'une banquette, etc) - Préservation et restauration de zones humides (lit majeur et bassin versant) (Ex : protection de terrains humides bordant le cours d'eau par contractualisation ou conventionnement avec le propriétaire de la parcelle, etc) b) Amélioration de la protection de lieux habités contre les inondations - Aménagements de dispositifs de protections rapprochées de lieux habités (lit majeur) (Ex : création d'un merlon ou d'un mur de protection en ceinture d'une habitation vulnérable, etc) Ces aménagements seront réalisés dans le cadre d'opérations d'intérêt général visant à protéger un ensemble de lieux habités : quartier, pâté de maisons, etc - Aménagement de la plaine de Frotey-les-Vesoul (lit majeur) (Aménagement visant à exploiter au mieux le caractère inondable de la plaine de Frotey-les-Vesoul dans un but de gestion des inondations) - Recalibrage du lit et des berges en zone urbanisée (lit mineur) (Ex : Vesoul -Pré des Angles)

II- Les ruisseaux affluents des cours d'eau principaux

a) Amélioration de la qualité des cours d'eau - - Renaturation (Voir Ch. I) - Préservation et restauration de zones humides (Voir Ch. I) b) Amélioration de la protection des lieux habités contre les inondations - Aménagement de dispositifs de rétention (Ex : mise en place d'un merlon en travers du lit du ruisseau favorisant l'écrêtement des fortes crues dans les terrains adjacents au cours d'eau, etc)

III- Cours d'eau principaux, ruisseaux affluents et versants

a) Gestion du ruissellement en zones naturelle et agricole - Aménagement de fossés d'assainissement agricole (Ex : mise en place d'un seuil permettant un calibrage du débit et la mobilisation du volume du fossé pour retenir l'eau lors de pluies exceptionnelles, etc) - Aménagement de l'espace rural, action sur l'occupation des sols (Ex : mise en place de haies, etc)

3) Opérations foncières Le SIETA pourra procéder à des opérations d'acquisition et d'échanges fonciers en concertation avec les propriétaires et usagers et à condition que ces

*opérations rentrent dans le cadre d'un projet de travaux dont il a la compétence. Le SIETA pourra mandater un prestataire compétent pour appuyer sur ses opérations foncières..*

Par substitution

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)